



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

OBJET : SERVICES MUNICIPAUX – SERVICE COMMUNICATION

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Création d'un emploi permanent à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

N° 2021-68

Compte-rendu affiché le : **23 juin 2021**

Date de transmission en Préfecture : **24 juin 2021**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **7 juin 2021**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BERARD**

Secrétaires de séance : **Florence RICHARD et Christelle RIVAT**

Membres présents à la séance : Serge BERARD – Anne-Claire ROUANET – Michèle EYMARD – Sébastien FRANÇOIS – Agnès BERAL – Jean-Philippe GILLET – Anne-Marie MANDRONI – Claude MARCOLET – Valérie GRILLON – Nicolas KELEN – Erwan LE SAUX – Marie DECHESNE – Pierre FRESSYNET – Christine MARCILLIERE – Bruno THUET – Béatrice DHENNIN – Jean-Philippe SANTONI – Florence RICHARD – Anne-Charlotte DANNEEL – Christelle RIVAT – Béatrice VERDIER – Roger REMILLY – Lionel BRUNEL – Sylvie GUINET – Laurence BEUGRAS – Radhouane ZAYANI – Solange VENDITTELLI – Isabelle WEULERSSE – Christiane CONSTANT – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Guy BOISSERIN (à Claude MARCOLET) – Philippe BELLEVERGUE (à Nicolas KELEN) – Jessica DIONISIO (à Christine MARCILLIERE)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité (ou établissement) sont créés par l'organe délibérant.

Dans le cadre de la mutation externe d'un agent occupant le grade de rédacteur au sein du service communication, il y a lieu de procéder à la création d'un emploi permanent à temps complet dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, emplois ayant pour vocation la mise en œuvre de la stratégie de communication interne et externe du volet culturel de la politique Ville (Briscope et Médiathèque), et ce à compter du 21 juin 2021.

En effet, si un poste de rédacteur se trouve être vacant, du fait de la mutation visée ci-dessus, il n'y a pas de poste disponible d'adjoint administratif.

Ainsi, il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir autoriser la création de cet emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif à compter du **21 juin 2021**, son inscription au tableau des emplois permanents ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires.

Les modalités de création de cet emploi seront les suivantes :

- **Cadre d'emplois** : Adjoints administratifs territoriaux – filière administrative – catégorie C
- **Quotité de travail** : Temps complet (100%)
- **Missions globales** :
 - Élaboration et édition des supports écrits en lien avec la stratégie de communication culturelle
 - Création des supports numériques du Briscope et de la Médiathèque
 - Gestion du budget lié à la communication culturelle
 - Gestion des relations presse
 - Missions transversales
- Régime indemnitaire appliqué à cet emploi conformément à la délibération en date du 27 janvier 2021.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 9 juin 2021.

Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – compte 64131 et /ou 64111 du budget principal de la commune – exercice 2021.

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir entériner les éléments susvisés.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 27 voix pour et 6 abstentions,

- AUTORISE la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif à compter du 21 juin 2021, son inscription au tableau des emplois permanents ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires
- PRÉCISE que les modalités de création de cet emploi seront les suivantes :
 - Cadre d'emplois : Adjoints administratifs territoriaux – filière administrative – catégorie C
 - Quotité de travail : Temps complet (100%)
 - Missions globales :
 - Élaboration et édition des supports écrits en lien avec la stratégie de communication culturelle
 - Création des supports numériques du Briscope et de la Médiathèque
 - Gestion du budget lié à la communication culturelle
 - Gestion des relations presse
 - Missions transversales
 - Régime indemnitaire appliqué à cet emploi conformément à la délibération en date du 27 janvier 2021.
- DIT que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – compte 64131 et /ou 64111 du budget principal de la commune – exercice 2021

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BERARD



Page 3 sur 3